



## LA LETTRE DU GROUPE CGT DU CESER

### SESSION PLENIERE DU 14 OCTOBRE 2025

AVIS SUR LE RAPPORT RÉGIONAL «  
INDUSTRIES D'AVENIR : ACCÉLÉRER  
LES TRANSFORMATIONS – ACTE 2 »

N°299  
[https://cgt-  
paysdelaloir  
e.org/](https://cgt-paysdelaloire.e.org/)



La Région présente l'acte II du rapport « Industries d'avenir : accélérer la transformation », dont l'acte I avait été présenté lors de la session du mois d'octobre 2024.

Ce rapport très court (2 pages) ne présente donc pas une nouvelle stratégie économique, mais enrichit les priorités déjà actées en octobre 2024, et en développe de nouvelles (notamment avec un volet sur l'Intelligence Artificielle).

**La CGT s'est abstenu sur l'avis du CESER.**

### LA CONTRIBUTION DU CESER

Ce document est disponible sur [Internet](#)



Le CESER apporte ses commentaires, notamment : il estime que le principe de **réponse aux besoins immédiats**, qui concerne environ 60% de l'offre de formation en 2025 ne doit pas obérer l'anticipation des besoins de demain (intelligence artificielle, transition écologique...) et la gestion à long terme des compétences dont le territoire régional aura besoin à l'avenir.

Le CESER alerte également la Région sur le fait que les Pays de la Loire connaissent actuellement une **chute du nombre d'offres d'emplois**, ce qui va induire automatiquement une baisse du nombre d'entrée en formation.

Concernant l'accélérateur foncier, qui prévoit de réserver du foncier clé en main pour des industries, le CESER sera attentif à la **nature des entreprises qui s'implanteront** sur ces sites et sur l'intérêt industriel des projets qui seront sélectionnés. Il rappelle que l'implantation de ces projets doit s'inscrire dans un aménagement équilibré du territoire (logement, mobilités...).

Le CESER réitère l'importance d'orienter l'innovation dans l'industrie vers des démarches vertueuses autour de la notion d'**écologie industrielle**.

En matière de **stratégie IA**, il salue le lancement de la démarche régionale, mais souligne la nécessité de la compléter sur des dimensions encore insuffisamment présentes, notamment l'éthique, la transparence des données, l'impact social de l'IA sur les organisations de travail et sur l'humain, ou encore sur l'éducation et la formation des publics à l'IA.

#### **CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION De DIANE OBLE**

Pour la CGT, il est urgent de **redonner une place prépondérante à l'industrie** afin qu'elle réponde aux besoins essentiels de la population. Il est crucial d'élaborer une **stratégie prenant en compte les transitions écologiques et sociales**, impliquant un réinvestissement massif dans la formation qualifiante, dans l'automatisation et les machines, ainsi que dans la R&D, notamment sur les volets écoconception, circuits fermés d'utilisation d'eau, diminution et gestion des déchets. La réflexion doit intégrer les **innovations sociales** et l'apport des sciences humaines, pour repenser une nouvelle approche de production/consommation, et un mode de développement basé sur la redistribution des richesses et l'emploi, mettant l'Humain au centre. Pour nous, le développement durable ne sera pas possible tant que le profit et les intérêts privés primeront sur les besoins et la coopération. Enfin, une attention particulière doit être portée à l'amélioration des **conditions de travail**, à la reconnaissance de l'expérience professionnelle et à l'employabilité.

Pour la CGT, au-delà des dispositifs mis en place par la Région, la stratégie industrie doit répondre à ces objectifs, et comme le souligne l'avis du CESER tenir compte de l'aménagement équilibré des territoires et en lien avec le ZAN.

La CGT regrette que, dans les dispositifs d'aide au recrutement, une **conditionnalité** visant à favoriser l'emploi de jeunes diplômés ou de privés d'emploi n'ait pas été préconisée dans l'avis du Ceser. En effet, tout dispositif d'emploi aidé, dans lequel, un employeur reçoit une aide financière, réduisant le coût du travail, pris en charge par la collectivité, ne devrait pas se faire sans contrepartie.

Concernant la stratégie IA de la Région, nous ne doutons pas que l'IA comme nouvelle technologie, puisse être source d'opportunités au profit de l'Humain, à condition d'être contrôlée et régulée. **Son développement doit se faire en coopération et en réponse aux besoins des populations.** Il doit permettre l'amélioration de la formation, une juste redistribution des richesses créées, une amélioration des conditions de travail, la préservation de l'environnement.

Néanmoins, en tant qu'organisation syndicale représentative des salariés, nous ré insistons, au-delà de l'avis du CESER, sur la nécessité de défendre les travailleurs et de leur permettre d'acquérir de nouveaux droits et de nouvelles garanties. Cela passe par un nécessaire contrôle des décisions prises par l'IA, par une protection contre la surveillance algorithmique et par une évaluation des risques professionnels liés à IA.

**Pour la CGT, la finalité du déploiement de l'IA doit être l'amélioration des conditions de travail et la réduction du temps de travail** et son introduction dans le milieu professionnel doit passer par une présentation aux IRP. Il s'agit également de poser des principes fondamentaux et éthiques tels que la transparence, l'explicabilité et la protection des données, qui ne figurent pas dans la stratégie régionale et qui garantissent un déploiement cadré tout en évitant les dérives.

Pour la CGT, en s'appuyant sur le rapport présenté ce jour, **l'avis ne prend pas suffisamment en compte l'impact et les risques pour les citoyens, les travailleurs et les usagers des services publics et des collectivités.** Dans la suite de son vote sur l'étude, elle s'abstiendra. Merci.

**VOTES : l'avis a été adopté par 74 voix pour et 16 abstentions.**

Courriel : [comite-regional@cgt-paysdeloire.org](mailto:comite-regional@cgt-paysdeloire.org) / tel 02.41.20.03.21